

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2010

L'an deux Mil Dix, le 18 Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation : 12.10.10

Nombre de conseillers en exercice : 11

PRESENTS : CHABRIER Christian, BARRUCAND Pierre, DELEAN Michel, LARUAZ Frédéric, POCHAT-COTTILLOUX Gilles, AVET-FORAZ André, Mmes MASSON Chantal et DONZEL Maryse,

ABSENTS et EXCUSES : MARTEL-JON Sandrine, GENANS BOITEUX Marc,

A été élue secrétaire : CHABRIER Christian

➤ **FIXATION DES TAUX D'ABATTEMENT (sur la part du Conseil Général) DE LA TAXE D'HABITATION**

Monsieur le Maire expose le sujet. Il précise que suite à la parution d'un communiqué en date du 18/10/2010 concernant le transfert de la taxe d'habitation départementale, les collectivités locales non plus à prendre de délibération sur le sujet pour le moment. L'association de Maires de France a été entendue par le Gouvernement. Ainsi le Gouvernement a répondu « qu'il introduira dans le projet de loi de finances 2011, un mécanisme permettant de neutraliser de manière automatique les effets sur les contribuables du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation ».

➤ **SAVOIE-BIBLIO (Bibliothèque départementale de prêt de Savoie et Haute-Savoie)**

Monsieur le Maire expose le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 23 septembre 2010 en présence de Mme Joël DA SYLVA, responsable du centre d'Annecy et Françoise DUC, bibliothécaire de Savoie-Biblio concernant le devenir de la bibliothèque de notre village. Il fait part du projet de convention proposé par l'Assemblée des Pays de Savoie concernant les conseils et services de Savoie-Biblio. Compte tenu des conditions requises pour le maintien de la bibliothèque et considérant que la plupart de ces conditions ne pourront être réalisées, le Conseil Municipal décide d'arrêter le service de prêt de documents et de ne pas signer la convention.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION DU SOU DES ECOLES**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention présentée par le SOU DES ECOLE. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : DECIDE d'accorder une subvention de 1 150 € au SOU DES ECOLES

➤ **VOTE DE SUBVENTION D'EQUILIBRE FINANCIER AU TITRE DE L'EXERCICE 2009-2010 A L'ADMR DES VALLEES DE THONES**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la mise en place d'un accueil périscolaire en novembre 2009 et à la signature d'une convention. La commune s'est engagée à verser une subvention annuelle d'équilibre à l'association. Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le COMPTE DE RESULTAT ANNEE 2009-2010 de l'association présentée par l'ADMR. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : DECIDE d'allouer une subvention d'équilibre d'un montant de 2 135.57 € au titre de l'exercice 2009-2010 à L'ADMR.

➤ **VOTE D'UNE 1^{ERE} AVANCE SUR LA SUBVENTION D'EQUILIBRE FINANCIER AU TITRE DE L'EXERCICE 2010-2011 A L'ADMR DES VALLEES DE THONES**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le BUDGET PREVISIONNEL 2010-2011 de l'association. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : DECIDE d'allouer une 1^{ère} avance d'un montant de 2 000 € sur la subvention d'équilibre au titre de l'exercice 2010-2011 à L'ADMR.

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 02 novembre 2010

Le Maire